

Conseil municipal du 19 novembre 2020 à 20H compte-rendu

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 19 novembre 2020, salle de la mairie de la commune, sur convocation de Charles GRANET, maire en exercice.

Etaients présents :

Charles GRANET, Laetitia FOURNIER, Dominique PERRIGUEY, Françoise BARBELET, Daniel GRANET, Fabienne ROBLET, Boris RAPENNE,

Indemnité de l'agent recenseur :

Le recensement se déroulera dans la commune en janvier/février 2021, une seule candidature, celle de Solène BARBIER. Sa candidature a été retenue.

L'indemnité qui lui sera versée est fixée à 400 € Brut.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature de Solène BARBIER ainsi que l'indemnité proposée.

Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à la Communauté de Communes :

La CLECT se réunit pour déterminer le montant transféré pour chaque commune à la communauté de communes lorsque celle-ci prend une compétence. Ce transfert de charge permet de faire fonctionner cette nouvelle compétence.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature de Françoise BARBELET.

Désignation d'un membre du conseil municipal à la commission des listes électorales :

Chaque année la commission se réunit afin de contrôler les inscriptions sur les listes électorales. Elle est composée de deux habitants et d'un membre du conseil municipal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la candidature de Boris RAPENNE.

Certification PEFC (Programme de reconnaissance des Certifications forestières) - Renouvellement de l'adhésion PEFC Franche-Comté :

Notre engagement à la certification de la gestion durable de la forêt communale arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Le maire propose de renouveler cette adhésion pour une nouvelle période de cinq ans. Cette certification apporte aux produits issus de la forêt communale une valorisation auprès des industriels, des négociants et des consommateurs.

Le conseil municipal valide la reconduction du contrat à l'unanimité.

PACT2 - Programme d'Action Concerté Territorial

La communauté de communes a organisé au mois de juin dernier trois réunions en présence du Département et de tous les conseillers municipaux afin de fixer les projets de la communauté de communes qui entrent dans les priorités départementales.

Le conseil municipal souhaite axer ce programme sur la santé (maisons de santé et installation de nouveaux praticiens), l'enfance ainsi que sur l'accueil de nouvelles entreprises et les soutiens aux entreprises locales.

Pour les projets qui émanent des collectivités avec une priorité locale, le développement touristique et le patrimoine sont retenus par le conseil municipal.

Rapport relatif au prix et à la qualité de l'eau potable du syndicat LA BASSOLE-LES 7 COMMUNES pour 2019 :

Le document est joint à ce compte-rendu. Il comporte l'analyse du territoire, les ressources en eau...

La consommation moyenne journalière par habitant est de 188 litres ce qui semble très élevé.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport du syndicat d'eau.

Voirie communautaire - transfert du pouvoir de police du maire à la communauté de communes :

Le Code Général des Collectivités souhaite que le pouvoir de police (1) du maire sur les voiries communautaires soit transféré aux communautés de communes.

La route de Marast serait concernée par ce transfert.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité le transfert de police du maire des voiries communautaires,

(1) Prise d'arrêtés municipaux pour le stationnement, travaux...

Défibrillateur - obligation de la commune :

Au 1^o janvier 2022, la commune devra disposer d'un défibrillateur. Le conseil municipal a proposé de passer par un groupement de commande via la communauté de communes. L'exécutif accepte la proposition de la commune d'Autrey-Le-Vay et propose à toutes les communes de créer un groupement de commande.

Le maire souhaite adhérer au groupement de commande de la communauté de communes.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer tout document afin d'adhérer au groupement de commande de la communauté de communes.

Noël des aînés :

Cette année le Noël des aînés ne pourra pas se dérouler dans les mêmes conditions que les années précédentes, suite à la COVID-19.

Le conseil réfléchit afin de proposer une animation différente.

Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Le Maire,
Charles GRANET